

Note résumée

« Le projet agro-écologique : Vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement »

Dans le cadre du projet agro écologique pour l'agriculture française, Stéphane Le Foll a demandé à Marion Guillou d'identifier les pratiques et systèmes à promouvoir et les mesures propres à permettre leur développement.

Elle a conduit ce travail avec quatre lignes directrices :

- Sortir du dilemme, encouragement à la production agricole d'un côté, contraintes environnementales de l'autre, pour concevoir et mettre en œuvre des systèmes de production à la fois compétitifs et durables,
- Capitaliser les démarches de pionniers en France et à l'international, et en tirer des enseignements sur les méthodes collectives d'innovation des groupes d'agriculteurs,
- Inciter plutôt que contraindre, car pour favoriser les démarches et pratiques innovantes, il faut éviter la sur-réglementation qui ne laisse plus de marge de manœuvre,
- Permettre une diversité de systèmes adaptés aux conditions locales, du milieu et de l'organisation des acteurs, et pour cela remettre au centre les groupes d'agriculteurs, leurs projets et leurs démarches agronomiques.

La mobilisation importante de l'INRA, de ses groupes filières, et celle des services du ministère a permis de conduire une analyse ouverte et ambitieuse, en consultant de nombreux partenaires.

Un mouvement « universel »

La révolution démographique est en cours : 3 milliards d'habitants sur la planète en 1960, 6 milliards en 2000, 7 milliards aujourd'hui et plus de 9 milliards en 2050. La demande alimentaire va continuer à croître, et la biomasse agricole sera en outre de plus en plus sollicitée pour des usages non alimentaires, énergétiques et chimiques.

Les perspectives de demande dépendront de la croissance économique mondiale, des évolutions des régimes alimentaires, de la lutte contre les inégalités et les gaspillages, mais aussi des politiques publiques agricoles, commerciales, énergétiques ou environnementales.

En toutes hypothèses, une croissance de la production agricole mondiale sera nécessaire (de 30 à 80% selon la prospective Agrimonde de l'INRA et du CIRAD, 70% selon la FAO) et pour cela, et même au-delà de cela, l'attention à la gestion des ressources naturelles comme la réduction des émissions de GES sera plus que jamais indispensable. Ceci d'autant plus que dans un contexte de rareté croissante des terres, c'est d'abord par l'augmentation des rendements et donc par l'intensification de la production à l'hectare qu'il sera possible d'accroître l'offre agricole. Sur tous les continents et selon les contraintes propres à chaque pays, des pratiques nouvelles ou renouvelées ont d'ores et déjà pris en compte, en même temps que l'objectif de la compétitivité, ceux de l'atténuation du changement climatique et de la protection du sol, des eaux et/ou d'autres ressources rares ; elles ont aussi cherché à mieux valoriser les services des milieux naturels dans la fonction de production agricole. Par exemple, l'agriculture de conservation basée sur le travail simplifié du sol et une restitution maximale de matière organique au sol répond à la nécessité de diminuer l'érosion des sols ; la réintroduction de cultures pérennes en Chine, en Inde ou en Australie vise le même objectif.

Parfois, ce sont des modes d'organisation renouvelés des acteurs qui permettent de progresser ; ainsi, en Espagne pour la gestion collective de l'eau ou en Amérique du Sud pour l'adaptation des cultures (espèces, variétés, pratiques) aux milieux tropicalisés. Des politiques publiques accompagnent souvent ces mouvements car le marché est très rarement efficace pour donner de la valeur à ces ressources malgré leur rareté ; ainsi, l'Agriculture Bas Carbone au Brésil ou le plan Maroc Vert. Dans tous les cas, les acteurs de la recherche, du développement et de la formation sont mobilisés, de concert avec les agriculteurs, pour la conception et le déploiement des innovations.

En France, un équilibre à trouver

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture française a su très efficacement s'adapter aux demandes de la société, demandes claires au moment du lancement de la PAC et satisfaites grâce à des changements profonds, pensés et conduits avec et par le milieu agricole. Elle a d'abord produit pour nourrir, puis pour vendre, enfin pour répondre à une demande alimentaire diversifiée. Grâce au soutien public, direct (PAC, lois agricoles nationales) et indirect (recherche, formation et développement), la productivité globale des facteurs de production des secteurs agricole et agro-alimentaire a augmenté et simultanément, ces deux secteurs et les territoires dans lesquels ils s'insèrent ont pu conserver une certaine diversité. Pour cela, un réseau dense s'est constitué au sein des filières et des territoires entre agriculteurs, fournisseurs, industriels agro-alimentaires et organisations para-agricoles.

Ces succès ne doivent pas cacher des évolutions moins favorables, en premier lieu la forte dépendance d'une majorité de systèmes agricoles aux énergies fossiles, via en particulier les engrais azotés de synthèse et l'alimentation du bétail, et les atteintes négatives à l'environnement dans les quatre dimensions du sol, de l'eau, de l'air et de la biodiversité. Des progrès en ce domaine ont certes été déjà réalisés ; ils sont néanmoins insuffisants. En outre, les signaux actuels de marché avec des prix des céréales et des oléagineux très élevés, encouragent la tendance à la simplification des successions culturales, au raccourcissement des rotations, à la spécialisation et à l'agrandissement des exploitations, et à l'abandon des productions animales au profit des grandes cultures là où les conditions naturelles permettent une telle reconversion. Les outils des politiques publiques européennes, nationales et régionales ne suffisent plus à compenser les différences de revenus et de conditions de vie entre les différentes orientations de production.

Pour autant, ces faiblesses ne doivent pas masquer les atouts. Les perspectives sont favorables car la France agricole et agro-alimentaire évolue dans un contexte d'augmentation de la demande mondiale, y compris pour les productions animales, et de prix orientés à la hausse sur le moyen et long terme, même s'il est probable qu'ils soient aussi plus fluctuants du fait en particulier de la financiarisation des économies, d'incertitudes sur les politiques commerciales et agricoles internationales, du changement climatique, etc.

Alors, comment développer et accompagner des systèmes de production agricole à la fois productifs, compétitifs, économes en ressources (eau, énergie, matières fertilisantes, etc.) et respectueux de l'environnement ?

Nombreux sont les pionniers qui, le plus souvent en groupe, ont testé puis mis en pratique des innovations pour viser ces objectifs multiples. Ils ont choisi des chemins divers.

Bernard Hubert et Michel Griffon, pour ne citer que deux chercheurs parmi d'autres, ont recensé ces approches innovantes ; et pendant le cours de cette mission, nous avons discuté avec une vingtaine de réseaux porteurs de telles démarches. Quelles ont été les motivations de ces pionniers ? Quelles ont été les clefs de leur réussite ? Dans quelle mesure ces expériences peuvent-elles être généralisées au-delà d'un contexte pédologique, climatique, économique et social souvent spécifique ? Comment convaincre la forte proportion d'agriculteurs qui, selon l'étude récente faite à la demande des coopératives Terrena, Triskalia et Agrial, avec le groupe ESA et la région Pays de la Loire, seraient prêts à s'engager dans une dynamique de changement s'ils étaient accompagnés ?

Une démarche de consultations et d'expertises multiples

Nous avons rencontré les réseaux de terrain, ceux qui ont expérimenté et mis en œuvre des pratiques et des systèmes innovants visant cette double performance économique et environnementale, et ceux qui couvrent tous les modèles d'agriculture mais sont aussi des vecteurs de progrès. Nous avons sollicité des acteurs des filières (industriels de l'agrofourmure et de la transformation, distributeurs, etc.) et des territoires (Conseils Régionaux, etc.). Nous avons interrogé le réseau des conseillers pour les affaires agricoles du MAAF et les correspondants d'Agreenium de par le monde.

Cette large consultation nous a permis d'identifier et de qualifier les mises en mouvement, quels que soient leurs rattachements car ceux-ci sont divers : de l'agriculture biologique à l'agriculture de précision, en passant par l'agriculture de conservation, l'agriculture écologiquement intensive, la protection intégrée, l'agroforesterie, l'agriculture raisonnée ou encore l'agriculture à haute valeur environnementale. Elle nous a également conduits à regarder si, à l'international, certaines pratiques ou politiques pouvaient nous inspirer.

Parallèlement à ces travaux de consultation et de synthèse, nous avons fait le pari ambitieux, un peu fou, d'identifier et de caractériser les performances visées, les effets des pratiques agricoles sur celles-ci et leur mise en système pour dégager des pistes de progrès. Ce travail énorme a été pris en charge par les équipes de l'INRA, en particulier ses groupes dits « filières ».

Enfin, nous avons cherché à analyser comment faciliter la mise en mouvement d'un nombre maximal d'exploitations agricoles françaises par des incitations plus que par des contraintes. A cette fin, nous avons identifié les freins au changement, les leviers à mobiliser et les moteurs à installer, au niveau collectif le plus souvent, à travers des démarches de groupes d'agriculteurs, des démarches de filières incluant l'amont et/ou l'aval, ou encore des démarches couvrant un territoire ; celles-là même qui pourraient constituer les projets des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE).

Nos propositions nécessitent de faire évoluer les systèmes d'information sur les pratiques agricoles, les systèmes et filières agro-alimentaires, les orientations de recherche-développement, la formation initiale et continue des acteurs des mondes agricole et rural, et le dispositif d'accompagnement des agriculteurs (les « conseillers » agricoles). Elles nécessitent aussi la mobilisation des outils de la future Politique Agricole Commune (PAC) et/ou de la Loi d'Avenir pour donner une valeur à la production de biens publics comme la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ou la fourniture d'autres services écologiques.

Pas de « prêt à porter »

Malgré l'aspect souvent normatif qu'ont pris certaines démarches visant la double performance, produire mieux exige le plus souvent de produire autrement en adaptant ses pratiques et son système au milieu pédoclimatique et agro-écologique, et à l'organisation économique et sociale locale. Ceci constitue une première réalité exigeante à prendre en compte.

Par ailleurs, certains services écologiques rendus par l'agriculture nécessitent d'être appréhendés à des échelles territoriales et temporelles dépassant le cadre de la seule exploitation agricole et de la gestion annuelle. Ainsi, pour veiller à la qualité de l'eau d'une rivière ou d'une nappe phréatique, les pratiques doivent être coordonnées à l'échelle des bassins versants. De même, pour éviter la propagation de maladies et favoriser les pollinisateurs, développer des mosaïques paysagères est un atout. De plus, certains impacts de pratiques performantes pour l'environnement nécessitent un temps long avant de pouvoir être mesurés. Ceci constitue une deuxième réalité exigeante à prendre en compte.

Enfin, le contexte économique, sanitaire et climatique de l'agriculture comporte désormais des aléas forts ; le retour à une (plus) forte volatilité des prix, les incertitudes liées au changement climatique ou encore la circulation augmentée de biens et de personnes qui véhiculent également parasites et agents infectieux créent des conditions plus imprévisibles qu'auparavant.

Dans toute proposition d'évolution des systèmes agricoles, la sensibilité à ces aléas est à prendre en compte.

PARTIR DES POSSIBLES, EXPLORER LES MARGES et FAVORISER LES EVOLUTIONS

Le vaste mouvement de transformation et de modernisation de l'agriculture française des années 1960-1980 a répondu aux demandes et abouti à un modèle construit autour d'une production basée sur la maîtrise technique du milieu, perçu comme un substrat (le sol) et/ou une contrainte (les aléas climatiques ou parasitaires), et dans une large mesure orienté vers la fourniture de biens standardisés pour un marché de masse. Et même si les limites environnementales et sociales ont été pointées depuis les années 1980, l'intégration d'objectifs écologiques dans les politiques publiques depuis les années 1990 a été construite à côté de ce modèle et s'est traduite par des contraintes à respecter « a posteriori ». Aujourd'hui, il nous faut favoriser les transitions vers des systèmes visant la double performance, en nous appuyant sur les preuves par l'action des pionniers, et sur les acquis de la recherche et du développement.

Les milliers d'agriculteurs en France, les millions d'agriculteurs dans le monde qui pratiquent des agricultures doublement performantes montrent que cela est possible. Autonomie et diversification sont des traits communs à nombre de leurs systèmes de culture.

L'exploration des pratiques innovantes et de leur conjugaison met en évidence des voies multiples et diverses, à adapter pour la plupart aux conditions locales.

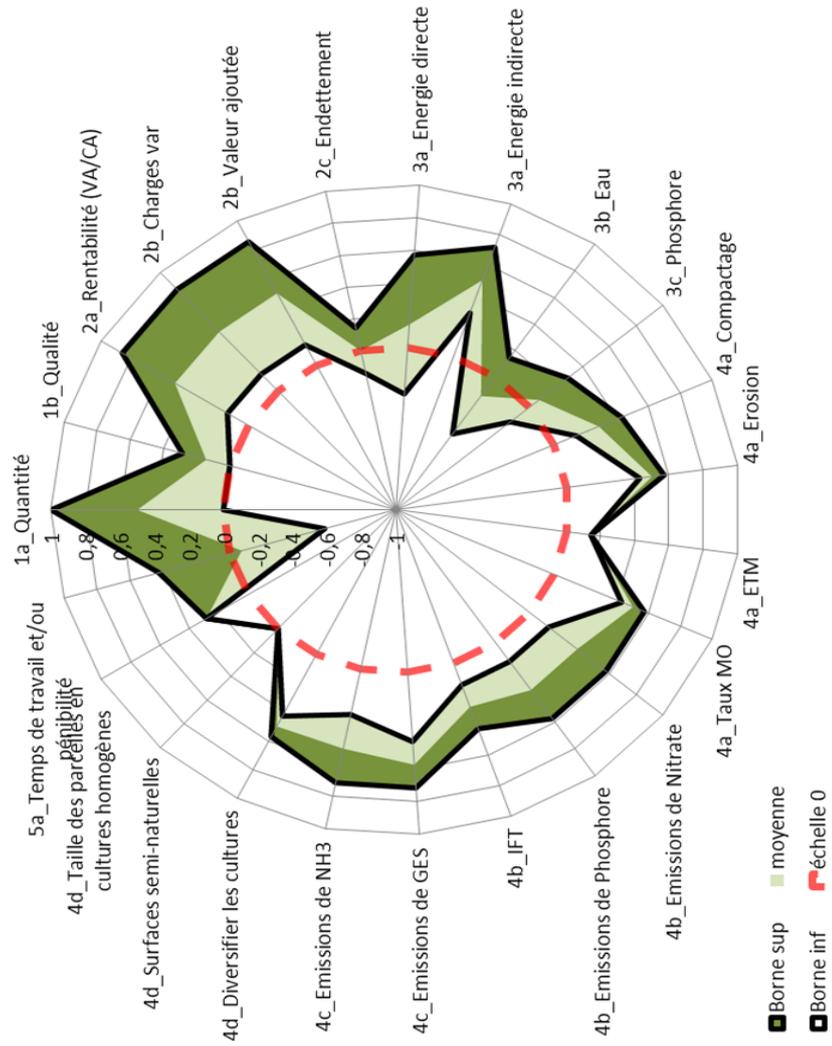
A titre d'illustration, les systèmes doublement performants de grandes cultures, ci-dessous, mettent en évidence des marges de manœuvre respectant les contraintes de qualité du produit et de compétitivité qui s'y attachent. L'objectif de l'exploitation agricole considérée, spécialisée en grandes cultures annuelles dans un territoire lui aussi spécialisé en grandes cultures annuelles, est de réduire fortement les impacts sur le milieu en diminuant les utilisations d'engrais azotés de synthèse et de produits phytosanitaires, tout en maintenant, voire en augmentant, les performances productive et économique. Cette exploitation agricole fonctionne de façon indépendante au sens où elle ne mobilise pas d'éventuels échanges avec les autres exploitations voisines. Située en zone spécialisée en grandes cultures annuelles, il n'existe pas de possibilité de recours aux effluents organiques issus d'élevages. En recherchant des effets à court terme, cette exploitation n'envisage pas d'augmenter les infrastructures agro-écologiques qui ont des effets environnementaux bénéfiques sur le plus long terme.

Les pratiques élémentaires mises en œuvre consistent à (i) couvrir le sol via l'implantation de cultures intermédiaires à fonction agro-écologique ; (ii) préserver la ressource en eau via l'adaptation de l'ordre des cultures au piégeage de nitrate ; (iii) améliorer la gestion de la fertilisation en recourant à des OAD de raisonnement des apports d'éléments fertilisants et en cultivant des légumineuses en association ; (iv) diversifier les rotations et les assolements en augmentant le nombre d'espèces de la rotation ; et (v) s'appuyer sur la génétique via le recours à des variétés améliorées pour la productivité et résistantes aux bioagresseurs.

Exploitation agricole spécialisée en grandes cultures (GC) annuelles (sans irrigation) [dans un territoire lui aussi spécialisé en GC annuelles]

- **Gestion de l'eau et de sa qualité**
 - Adapter l'ordre des cultures au piégeage des nitrates
- **Gestion des éléments minéraux**
 - Utiliser des OAD de raisonnement des apports (N, P, K et autres fertilisants)
 - Cultiver des légumineuses en association avec des cultures annuelles
- **Diversification des rotations et des assolements**
 - Planter des cultures intermédiaires à fonction agro-écologique
 - Augmenter le nombre d'espèces cultivées dans la rotation
- **Choix des variétés et des semences**
 - Choisir des variétés améliorées pour le rendement
 - Choisir des variétés améliorées pour la résistance aux bioagresseurs

Radar des performances associées à la combinaison des pratiques sélectionnées



Le système ainsi défini a un impact favorable sur (i) les performances productives et notamment en termes de rendement (augmentation) ; (ii) les performances économiques, charges d'endettement non comprises, soit les charges variables (diminution), la rentabilité et la valeur ajoutée (augmentation) ; (iii) les consommations directe et indirecte d'énergie fossile (diminution) ; et (iv) plusieurs performances environnementales, notamment en matière de protection des sols contre l'érosion, de taux de Matière Organique (MO) des sols, d'utilisation et/ou d'émissions de nitrate, de phosphore, de produits phytosanitaires, de Gaz à Effet de Serre (GES) et d'ammoniac (NH₃). Les performances relatives à l'utilisation

de l'eau d'irrigation, à l'utilisation de phosphore et à la préservation de la biodiversité sont peu impactées (et donc peu améliorées) - à l'exception notable de l'indicateur « diversification des cultures » qui est sensiblement en progrès. Le temps de travail et/ou sa pénibilité peuvent être impactés très négativement ; il en est de même pour l'endettement ; la sensibilité aux risques n'est au mieux que faiblement réduite.

Au total, il apparaît que le système ici défini permet de conjuguer performances économique (charges d'endettement non comprises) et environnementale, mais au prix possible d'une détérioration de la charge de travail, de sa complexité et de sa technicité, et de l'endettement par besoin accru d'investissement ; la préservation de la biodiversité est certes améliorée (via diverses pratiques, la couverture du sol en particulier), mais uniquement de façon modérée faute d'inclusion dans le système d'infrastructures agro-écologiques.

A partir des remontées de terrains, en France et l'étranger comme à partir de l'analyse des productions scientifiques complétées à dire d'experts, nous avons en effet pu identifier des pratiques qui font systèmes pour viser une double performance économique et environnementale, et identifier les freins et leviers pour leur déploiement et/ou leur généralisation. La mise en mouvement permanente des agriculteurs par le passé en réaction à des contextes nouveaux nous montre qu'ils savent changer et innover. Cette transition vers la double performance est donc à encourager en mobilisant de nombreux acteurs et signaux pour cela.

A ce stade, pour inciter une majorité d'agriculteurs à s'y engager, nous pensons qu'il est nécessaire d'agir simultanément sur l'accompagnement des agriculteurs et leur environnement économique, technique et social.

PROPOSITIONS

La transition vers des agricultures doublement performantes sur les plans économique et environnemental ne peut réellement s'engager que si elle s'appuie sur un ensemble de références techniques solides et capitalisées au sein d'un système d'information. Ces références techniques constitueront des ressources utiles pour adapter les référentiels de formation initiale et continue des agriculteurs, et former les conseillers agricoles aux principes de l'agro-écologie pour les diffuser plus largement auprès des groupes d'agriculteurs prêts à s'y engager.

Si la capitalisation des références et la formation sont deux conditions nécessaires pour assurer la transition agro-écologique, elles ne sont pas suffisantes. Le contexte économique (prix élevés de plusieurs matières premières agricoles) qui pousse à la simplification et à la spécialisation des cultures, doublé de systèmes agro-écologiques plus exigeants en charge de travail, plus complexes et plus sensibles aux aléas, sont autant de facteurs qui s'opposent au changement. Ils ne pourront être efficacement levés que par la mise en place de mécanismes incitatifs.

Enfin, pour pérenniser la mise en dynamique du changement, il est nécessaire d'encourager les collectifs d'agriculteurs au sein des GIEE, ainsi que l'amont et l'aval des exploitations agricoles et les acteurs des territoires.

Nos propositions jouent simultanément sur l'ensemble de ces leviers. Elles s'articulent en grands chapitres relatifs aux données et aux références, à la formation et au conseil, et enfin aux incitations.

Mieux caractériser et identifier les systèmes potentiellement doublement performants

- Adapter les outils de la statistique publique au service de l'étude de la double performance ;
- Faire du CASDAR un levier pour capitaliser et mettre en commun les données et les références techniques ;
- Orienter les appels à projets du CASDAR vers la conception d'une agriculture doublement performante ;
- Mettre en place un système d'information partagé en interconnectant les bases de données des différents acteurs de l'agro-écologie ;
- Inciter les acteurs de la recherche et de la recherche développement à produire de nouvelles connaissances sur l'agro-écologie ;
- Faire émerger et vivre des réseaux d'échanges au-delà des systèmes d'information structurés.

Promouvoir des formations initiales et continues adaptées à ce défi (à enrichir par les conclusions de la mission « Henri Nallet »)

- Adapter l'appareil et les référentiels de la formation initiale et continue, et mobiliser tous les acteurs de la formation ;
- Aider les exploitants à gérer les transitions par la formation professionnelle, en mobilisant au besoin le levier du FEADER ;
- Mobiliser l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire en appui à ces changements.

Accompagner la transition des groupes d'agriculteurs par un conseil agricole renouvelé

- Structurer l'offre de conseil et assurer sa qualité par une certification à deux niveaux, celui du conseiller et celui de sa structure ;
- Faire du CASDAR un levier pour accompagner cette démarche ;
- Mobiliser le GIS Relance Agronomique pour concevoir des référentiels de formation à destination des conseillers agricoles ;
- Créer une séparation nette entre les activités de conseil et de vente ;
- Dynamiser et orienter la demande en conseil agro-écologique par la création d'un chèque conseil attribué aux GIEE.

Mettre en place des incitations pour lever les blocages au niveau individuel, collectif ou des filières

- Accompagner la prise de risque liée aux changements de pratiques et de systèmes (mesures agro-environnementales, expérimentation de fonds régionaux de mutualisation du risque) ;

- Concevoir des dispositifs innovants pour inciter à la réduction de l'usage des intrants achetés en dehors de l'exploitation (étude et expérimentation de certificats d'économie d'intrants) ;
- Utiliser les synergies avec les agences de bassin dans les zones de captage d'eau ;
- Améliorer la gestion quantitative de l'eau, étudier au cas par cas les projets de retenues collinaires, et envisager, le cas échéant, le relèvement du prix de l'eau d'irrigation ;
- Orienter la génétique végétale et animale pour mettre à disposition des agriculteurs un choix de variétés végétales et de races animales adaptées à l'agro-écologie ;
- Mobiliser la recherche technologique, la formation, le développement et les entreprises pour mettre au point des équipements adaptés à l'agro-écologie ;
- Encourager, à l'échelle des territoires, de nouvelles formes de « solidarités agricoles », notamment en matière de liens cultures-élevages et d'optimisation des surfaces d'intérêt écologique ;
- Mobiliser les marges de manœuvre de la future PAC 2014-2020 ;
- Lever certaines contraintes normatives qui freinent l'innovation ou les pratiques collectives ;
- Autoriser un « droit à l'expérimentation » encadré pour explorer, dans le cadre des GIEE, des alternatives plus efficaces que les normes existantes ;
- Réfléchir la conduite technique et la gestion comptable des exploitations sur un pas de temps pluriannuel, et améliorer les dispositifs fiscaux qui permettraient de progresser dans ce sens ;
- Encourager et valider les innovations issues des expériences de terrain en mobilisant le Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) « Productivité et développement durable de l'agriculture » ;
- Mobiliser l'amont et l'aval de l'exploitation agricole pour accompagner l'innovation, notamment en permettant le recours au nouveau crédit d'impôt innovation ;
- Construire la double performance de l'agriculture autour de l'échelle régionale en lien avec les collectivités.

Des recommandations à mettre en œuvre principalement dans le cadre des GIEE

La mission a mis en évidence tout l'intérêt des démarches collectives comme levier de la double performance. S'il ne rentrerait pas dans le cadre de la mission de formuler des propositions touchant au statut des futurs Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE), il nous semble que ces derniers devraient, a minima, être structurés autour d'un projet collectif de double performance, porté par un groupe d'agriculteurs et associant, le cas échéant, des opérateurs de filières (pour l'introduction et la valorisation de nouvelles cultures, par exemple) et/ou de territoires (pour les bassins de captage, par exemple).

Considérant l'importance de cette dimension collective et la pertinence de faire des GIEE des maillons essentiels de la transition agro-écologique, il importe que les dispositifs d'incitation à la transition ciblent préférentiellement les démarches collectives reconnues dans le cadre des GIEE.

Cela pourrait être le cas pour les dispositifs « chèque conseil » et « fonds de mutualisation » présentés ci-dessus, mais aussi pour des dispositifs prévus au titre du FEADER, en particulier les MAE, ou pour les dérogations au « droit commun » évoqués précédemment, en matière de CIPAN ou de surfaces d'intérêt écologique par exemple.

Par ailleurs, il importe que le « label » GIEE, défini par l'Etat, puisse faire l'objet d'une valorisation encadrée. La protection de la marque GIEE et des termes « groupement d'intérêt économique et environnemental » pourrait permettre de réserver aux membres des groupements dûment reconnus par la puissance publique, les éventuels bénéfices d'image (partenariat locaux avec la distribution, par exemple).

Engager durablement l'agriculture française dans la dynamique agro-écologique

Qu'il s'agisse de la constitution des références, de la formation ou de l'évolution de l'accompagnement des agriculteurs, ces évolutions vont se déployer sur une dizaine d'années. Aussi, il importe d'envisager dès à présent les dispositifs plus structurels, les outils collectifs de suivi et d'ajustement des actions qui permettront de maintenir la dynamique engagée dans le temps long.

Trois facteurs clé décrits ci-dessous nous semblent garantir la pérennisation de la démarche.

Faire du GIS Relance Agronomique un acteur structurant de la transition agro-écologique

Le GIS Relance Agronomique est actuellement la seule initiative collective de grande envergure qui rassemble dans une même instance les différents acteurs de la recherche, du développement et de la formation en agriculture. Dans les recommandations précédentes, nous avons proposé de confier à ce GIS des missions nouvelles et structurantes, touchant en particulier au système d'information, à la capitalisation des données et références, au référentiel de formation des conseillers, voire à l'encadrement scientifique des éventuelles dispositifs dérogatoires au droit commun pour les GIEE.

De fait, il s'agit de faire du GIS Relance Agronomique un pivot du futur dispositif au service de la double performance. Cela milite a minima pour un changement de nom - le GIS pourrait ainsi devenir le GIS Relance Agro-écologique - et éventuellement pour un renforcement de sa structuration.

Ouvrir plus largement la gouvernance du secteur agricole et renouveler les indicateurs de mesure

La gouvernance du secteur agricole repose aujourd'hui sur des institutions et des modes d'organisation hérités d'une logique qui était essentiellement celle d'un secteur isolé car essentiellement dédié à la seule fonction de production.

Ce secteur est aujourd'hui totalement lié avec les attentes sociétales (notamment sur la question de l'environnement) et avec la réalité de la gestion des espaces ruraux, de plus en plus distribuée, concertée et complexe. Cela est d'autant plus justifié que les aides publiques qui sont octroyées ne seront pérennes que si elles sont attachées à la production de biens publics. La relance agro-écologique appelle donc à une ouverture accrue des instances régionales et nationales appelées à impulser et suivre cette transition massive vers des systèmes doublement performants.

L'enjeu est de favoriser et d'organiser la discussion, le débat d'idées, les échanges, la coordination entre les différents acteurs concernés aux échelons nationaux comme régionaux. A ce titre, les différents lieux et instances de gouvernance ou de discussion autour de l'agro-écologie (qu'ils soient nationaux, régionaux ou infrarégionaux) devraient, tout en respectant la règle de la représentativité dans l'édition des décisions, prévoir, chaque fois que possible, la présence et la contribution au débat de porteurs d'enjeux non strictement agricoles (organisations non gouvernementales, associations de consommateurs, acteurs des filières, parcs naturels, etc.).

De plus, il nous semble important d'associer pleinement l'ensemble des acteurs engagés dans l'appropriation du projet agro-écologique, notamment dans la question toujours centrale de la définition des indicateurs (d'objectifs, de résultats, d'impacts, etc.). En particulier la construction du « tableau de bord » des démarches agro-écologiques doit être pensée en amont comme une démarche de co-construction de références partagées par les acteurs concernés (au sein du GIEE, par exemple), et non pas seulement comme un ensemble d'indicateurs préétablis par des experts.

Penser dès aujourd'hui la PAC pour l'après 2020

Des marges de manœuvre existent pour orienter la PAC 2014-2020 au service du projet agro-écologique, mais elles restent limitées par un contexte où la PAC est encore trop tributaire des orientations passées. Certaines de ces orientations montrent aujourd'hui leurs limites (inadaptation à la forte volatilité des prix, aux nouveaux enjeux de compétitivité, d'innovation et de durabilité, notamment en matière d'atténuation des émissions de GES, etc.).

Le projet agro-écologique étant un projet structurel de long terme, il importe de penser dès aujourd'hui à une PAC plus efficace pour accompagner la double performance en contexte de changement climatique. Sur le plan environnemental, cela passe par une révision des règles de cofinancement afin de tenir compte, sur ce point, de l'échelle géographique de l'enjeu (très différent selon qu'il s'agit de pollutions diffuses ou de lutte contre le réchauffement climatique). La PAC doit également intégrer de manière plus systématique la réalité et l'ensemble des coûts et bénéfices, privés et publics, des pratiques.

Plusieurs pistes sont envisageables pour accompagner l'agriculture française dans un monde plus volatil et incertain : soutiens aux dispositifs privés de gestion des risques, aides contra-cycliques, etc.

Il faut en ce domaine faire preuve d'imagination et de cohérence ; le projet agro-écologique exige une PAC forte et pérenne, mais sensiblement différente de ce qu'elle est aujourd'hui et de ce qu'elle sera sur la période 2014-2020.